

28/12/2020 11:22

CÔTE-D'OR : Les masques transparents redonnent le sourire



3.565 masques inclusifs ont été distribués aux établissements d'accueil des jeunes enfants du réseau de la CAF de la Côte-d'Or.

Communiqué de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or du 28 décembre 2020 :

Accueil des tout-petits - ces masques transparents qui redonnent le sourire

La livraison de masques transparents, financés par la Caf, a été réalisée dans les établissements d'accueil des jeunes enfants de Côte-d'Or, où 135 structures sont concernées, comme la structure multi-accueil « Galipette et Trottinette » à Dijon.

3 565 masques ont été ainsi distribués en Côte-d'Or aux professionnels de la petite enfance, en crèches, structures multi-accueil et maisons d'assistants maternels.

La branche Famille répondait à l'invitation d'Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé et d'Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, de financer et distribuer ces masques inclusifs.

Le port du masque est en effet obligatoire pour les professionnels de la petite enfance travaillant en accueil collectif depuis la rentrée*. Or, « les tout-petits doivent pouvoir lire les expressions des visages qui les entourent ; c'est essentiel pour leur équilibre et leurs apprentissages. C'est pour cette raison que nous avons décidé de financer ces masques transparents. Il en va du bien-être et du développement des tout-petits. Par cette décision, nous continuons aussi à être aux côtés de nos partenaires dans cette période difficile que nous traversons », précise Isabelle Sancerni, présidente du Conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations Familiales (Cnaf).

Cette opération exceptionnelle et unique s'est faite grâce au concours de partenaires : APF France Handicap, qui a

fabriqué les masques, et Chronopost qui a pris en charge gracieusement l'acheminement.

La livraison de ces masques a été effectuée progressivement jusqu'au 24 décembre. De quoi finir l'année de façon plus positive, et rendre le sourire aux professionnels comme aux enfants !

* En application du décret n°2020-1146 du 17 septembre 2020, le port de masques « grand public » est obligatoire pour les professionnels de l'accueil du jeune enfant exerçant en structure d'accueil (crèches et Mam), y compris en présence des enfants.

Un masque 100% inclusif

Le masque a été fabriqué en France, par le réseau d'entreprises adaptées d'APF France Handicap. Ces entreprises sont dédiées à l'inclusion professionnelle durable des personnes en situation de handicap. Ce projet intègre également des entreprises d'insertion.